

**RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES AFFAIRES SOCIALES
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Initiative Vincent Keller et consorts au nom Nathalie Jaccard, Patricia Spack-Isenrich,
Pierre-François Mottier, Maurice Tréboux, Pierre Zwahlen - Pour un droit à l'alimentation dans le
canton de Vaud**

1. PREAMBULE

La minorité de la Commission est composée de Cédric Weissert, auteur du présent rapport, et de Mesdames les Députées Monique Hofstetter et Anne-Lise Rime ainsi que de Messieurs les Députés Grégory Bovay, Jean-Rémy Chevalley, Michael Demont et Florian Despond.

2. POSITION DE LA MINORITE

La minorité de la Commission est très sceptique sur les effets concrets d'une telle initiative si elle devait être acceptée. En effet, la minorité comprend et partage la problématique observée, à savoir les limites du système actuel basé sur le bénévolat ainsi que les besoins croissants accentués par la période relative à la crise de la COVID-19 tout comme la pression migratoire. Néanmoins la minorité ne pense pas qu'une inscription dans la Constitution vaudoise serait la solution idéale. De plus, il n'est pas clair si elle se limiterait aux vaudoises et vaudois uniquement ou toute personne se trouvant sur territoire vaudois sans y avoir un domicile fixe. Enfin, le terme « alimentation adéquate » est beaucoup trop vague et n'est pas identifié de la même manière par tous.

Si la minorité soutient le recours à une alimentation locale et de saison, il faut bien se rendre compte que l'entier de la population n'a pas forcément le souhait de changer ses habitudes alimentaires. Un autre frein provient des limites de la production locale, des contrats stricts avec la grande distribution mais aussi du prix puisque pour avoir de la qualité, il faut être prêt à mettre le prix juste. Malheureusement une partie de la population, par obligation financière ou par choix de consommation, préfère se tourner vers des produits de moins bonne qualité et ne sera pas prête à changer son alimentation.

Pour conclure, la minorité partage le constat établi mais ne partage pas la solution proposée. Toute idée amenant par exemple au soutien d'une « banque alimentaire » pourrait être soutenue mais l'inscription d'un droit à l'alimentation dans la Constitution et l'utilisation du terme « adéquat » sont des éléments que la minorité ne peut soutenir pour les raisons évoquées ci-dessus.

3. CONCLUSION

En conclusion, la minorité de la Commission propose au Grand Conseil de refuser cette initiative.

Mont-la-Ville, le 4 avril 2025.

*Le rapporteur de minorité :
(Signé) Cédric Weissert*